

Image not found or type unknown



succession des grand parents apres deces du pere

Par **vince5918**, le **03/09/2012 à 20:19**

Bonjour,

Mes grands parents possèdent un bien immobilier, il y a environ 10 ans ils ont fait donation en indivision avec usufruit au dernier vivant à mon père et sa sœur. Mon père est aujourd'hui décédé et moi et ma sœur nous demandons comment va se passer cette succession. Est-ce que nous devons repayer un acte notarié pour mettre la part de notre père à nos noms, combien cela va-t-il coûter sachant que mon père avait déjà payé pour lui il y a 10 ans et que la valeur du bien a sans doute augmenté. Merci pour votre aide